# (3 FÉDÉRATION

WALLONIE-BRUXELLES

#### Circulaire nº 8056

du 15/04/2021

Covid-19 - Décisions du Comité de concertation (CODECO) du 24 mars 2021 - ESAHR

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s): n° 8021, 8037 et 8044

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative	
Validité	à partir du 15/04/2021	
Documents à renvoyer	non	
Information succincte	Cette circulaire précise les conditions dans lesquelles les cours peuvent reprendre dans l'ESAHR à partir du 19 avril prochain.	
Mots-clés	Coronavirus / covid 19 / ESAHR	

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. officiel subventionné	Secondaire artistique à horaire réduit
Ens. libre subventionné Libre non confessionnel	

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Le service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS

Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

Les Vérificateurs

Les organisations syndicales

#### Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Alain DETREZ	Service général de l'Enseignement tout	02/690 87 04
	au	alain.detrez@cfwb.be
	long de la vie, Direction de l'ESAHR	
Personnels de	DGPE	0800/20 000 (n° vert)
l'enseignement		Secretariat.ces@cfwb.be
subventionné		

Madame, Monsieur,

Dans les circulaires 8037 et 8044, je vous avais indiqué qu'une évaluation de la situation épidémiologique devait être effectuée dans le courant du congé de printemps et ce avant de communiquer définitivement sur les conditions de la rentrée du 19 avril prochain.

Si plusieurs indicateurs de l'épidémie se sont améliorés, comme le nombre de contaminations et plus récemment, le nombre quotidien d'hospitalisations, le taux de positivité a quant à lui augmenté et nous restons très proches d'une situation de saturation des soins intensifs.

Dans ce contexte et suite au Comité de Concertation de ce 14 avril 2021, il a été décidé de maintenir jusqu'à nouvel ordre les modalités d'organisation de l'enseignement telles qu'elles étaient en vigueur avant le 22 mars dernier.

Les cours et les activités de l'ESAHR pourront donc reprendre dès le lundi 19 avril, dans le respect des règles en vigueur prévues dans la circulaire 8021 du 16 mars 2021, c'est-à-dire en situation de « code rouge ».

Des informations complémentaires concernant les évaluations de fin d'année vous seront communiquées très rapidement.

Je tiens à vous remercier une fois encore, vous et vos équipes, pour votre engagement et pour le travail extraordinaire que vous menez depuis plus d'un an dans des conditions très difficiles.

**Caroline DESIR**